



AVENANT N° 10

CONTRAT D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC

POUR L'EXPLOITATION DE SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

ENTRE :

La Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud

Représentée par son Président, M. Pierre FROUSTEY, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil communautaire en date du

Communauté de communes MACS - Allée des Camélias, BP 44, 40230 St Vincent de Tyrosse

D'UNE PART,

ET :

La société TRANS-LANDES

Société publique locale au capital de 250.000 euros, dont le siège social est sis au 23 rue Victor Hugo – 40025 MONT-DE-MARSAN et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONT-DE-MARSAN sous le numéro 750 177 529

Représentée par son Directeur Général, M. Alain CAZENEUVE, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date 14 mars 2014.

D'AUTRE PART.



ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT

Le présent avenant a pour objet d’établir la mise en place de doublages sur certains services YEGO.

Ces doublages viennent s’ajouter à l’ensemble des services établi lors de l’avenant n° 9. La mise en place de ces doublages est prévue sur les 7 semaines scolaires entre le 6 novembre et le 22 décembre 2017.

ARTICLE 2 – MISES A JOUR DES ANNEXES

Les stipulations des annexes du présent avenant viennent s’ajouter aux clauses contenues dans l’avenant précédent.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

ARTICLE 4 – ENTREE EN VIGUEUR DE L’AVENANT

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du jour de sa signature.

Fait en DEUX exemplaires originaux,

A Saint Vincent de Tyrosse,

Le 2017

Pour la Communauté de communes

M. Pierre FROUSTEY

Pour la Société Trans-Landes

M. Alain CAZENEUVE



ANNEXE 1 – LA CONSISTANCE DES SERVICES

Les doublages mis en place sont les suivants :

L1 / 12h16 / mercredi / Saint Vincent de Tyrosse - Lycée vers Hossegor Office de Tourisme

Coût unitaire : 111.76€ HT

L1 / 16h10 / mardi et jeudi / Saint Vincent de Tyrosse - Lycée vers Hossegor Office de Tourisme

Coût unitaire : 131.38€ HT

L2 / 12h07 / mercredi / Saint Vincent de Tyrosse - Lycée vers Tosse - Eglise

Coût unitaire : 70.69€ HT

L2 / 16h05 / mardi et jeudi / Saint Vincent de Tyrosse - Lycée vers Tosse - Eglise

Coût unitaire : 103.43€ HT

ANNEXE 18 - LES ELEMENTS FINANCIERS

La mise en place de l'ensemble de ces doublages sur les 7 semaines scolaires représente un coût global de 4564.49€HT.

La facturation de Translandes sera réalisée au réel dans le cas où tous les doublages n'auraient pas été mis en service.